

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 19 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 19 AVRIL 2022

Présents : BEAUPOIL Jean-Luc, MARESCHAL Michelle, CRINQUAND Mickaël, BOUILLET Kevin, MARGUET Bernard, CART Odile, THIEVENT Christiane, LAURENT Éric

Absents excusés : PETIT Léo qui a donné pouvoir à MARESCHAL Michelle
PACCARD Joël qui a donné pouvoir à BEAUPOIL Jean-Luc
PETIT Damien

Secrétaire de séance : LAURENT Éric

ORDRE DU JOUR :

- 1) Demandes de subventions terrain multi-sport (city-parc)
- 2) Tarifs et contrat location salle
- 3) Suppression des parts sociales au crédit agricole
- 4) SIVOS : modification des statuts
- 5) Procédure d'incorporation de parcelles présumées sans maître
- 6) Communauté de Communes : modification de la compétence habitat
- 7) Étude de devis
- 8) Fleurissement 2022
- 9) Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

1) Demandes de subventions terrain multi-sport (city-parc)

Le conseil après en avoir délibéré,

- ADOPTE à l'unanimité l'opération de création d'un terrain multi-sport (city-parc)
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Coût estimatif du projet

Principaux postes de dépenses (par nature)	Montant € HT
Travaux de terrassement	24 587,50
Création d'un terrain multi-sport	52 908,00
TOTAL	77 495,50

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Sollicité	Montant HT	Taux
Financement ANS	x	46 497,30	60 %
Financement Région	x	15 499,10	20 %
Sous-total		61 996,40 €	
Autofinancement		15 499,10 €	20 %
Coût HT PREVISIONNEL		77 495,50 €	

2) Tarifs et contrat location salle

Le règlement de location et d'utilisation de la salle polyvalente est présenté par la 1^{ère} adjointe aux conseillers.

Quelques modifications ont été apportées et les nouveaux tarifs seront les suivants :

Associations et syndicat Pupillanais	Gratuit
Habitants Pupillanaises ou habitants (week-end)	130€
Locataires non Pupillanais (week-end)	250€
Location à la journée en semaine (8 heures)	80€
Location vaisselle	50€

Le conseil approuve à l'unanimité le nouveau règlement de location et d'utilisation de la salle polyvalente.

3) Suppression des parts sociales au crédit agricole

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'existence, au sein de l'inventaire de la collectivité, de parts sociales souscrites au crédit Agricole (72,22 €)

Ces parts sociales ont été imposées à l'occasion de la souscription d'emprunts anciens et n'ont plus lieu d'être.

Il convient désormais d'en demander le remboursement auprès de la caisse Locale du crédit agricole.

Le Conseil décide à l'unanimité de demander ce remboursement.

4) SIVOS : modification des statuts

Mme MARESCHAL Michelle, déléguée SIVOS fait part de la décision du comité syndical du 10 mars 2022 de modifier les statuts du SIVOS.

Il est demandé aux communes membres de se prononcer sur ces nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts du SIVOS et la rédaction de l'article 9 bis :

« Par dérogation de l'article 9, alinéa 1, des statuts du syndicat concernant les dépenses obligatoires de fonctionnement : les Communes adhérentes participeront à hauteur de 100% au prorata du nombre d'élèves inscrits le premier jour de la rentrée de septembre de l'année N-1, pour les dépenses suivantes :

- Fournitures scolaires,
- Participation obligatoire à Saint Just pour les enfants de 3 ans et plus, scolarisés en maternelle et élémentaire de l'école Saint Just, école sous contrat d'association.

Le conseil autorise le maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment à notifier la présente délibération au SIVOS d'Arbois.

5) Procédure d'incorporation de parcelles présumées sans maître

Les relevés de comptes de propriété établis par les services cadastraux font apparaître diverses parcelles, sises sur le territoire de la Commune, comme n'ayant pas de propriétaire connu.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître, notamment le fait qu'elle attribue la propriété de ces biens à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés depuis la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

En conséquence, la présente délibération a pour objectif de valider l'ouverture de la procédure visant à vérifier la vacance des parcelles ci-dessous désignées, lesquelles sont susceptibles d'être présumées sans maître.

Les parcelles concernées sur PUPILLIN sont les suivantes :

Commune	Section	N°	Surface cadastrale (m ²)	Lieu-dit	NC
PUPILLIN	ZC	104	1506	LA ROUGE	P
PUPILLIN	ZC	152	530	LES CHAROTS	BT
PUPILLIN	ZC	153	1377	LES CHAROTS	BT

Le maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à entreprendre toutes démarches et formalités administratives nécessaires à l'effet d'intégrer les dits biens dans le patrimoine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour l'ouverture de la procédure de vérification afférente aux parcelles présumées sans maître énumérées ci-dessus en vue de pouvoir les incorporer dans le domaine communal.

Il charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette fin.

6) Communauté de Communes : modification de la compétence habitat

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve avec 9 voix pour et une abstention la modification statutaire portant sur la compétence Habitat comme suit :

L'article 5-4-1 nouveau qu'il est proposé d'adopter est ainsi rédigé :

« Actions en faveur de l'amélioration et de la revitalisation de l'habitat et du cadre de vie à l'échelle intercommunale. Ces actions s'entendent très largement : elles englobent notamment le conseil, l'information, l'animation, la réalisation d'études, l'octroi de financements, ainsi que la mise en œuvre des dispositifs d'amélioration et de revitalisation de l'habitat, tels que les Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT) et les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) notamment de Rénovation Urbaine ;

Politique du logement social d'intérêt communautaire, dont l'élaboration du Programme Local de l'Habitat ;

Action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

Les communes membres peuvent participer financièrement à ces actions. »

7) Étude de devis

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise **R. B. MENUISERIE** de Saint Cyr Montmalin d'un montant de **1 343,99 € TTC** pour l'adaptation de la porte d'entrée en bas de l'escalier du logement du bâtiment du Chalet.

8) Fleurissement 2022

Les Pupillanais sont invités à participer aux plantations le samedi 20 mai à partir de 9h30.

Le rendez-vous est fixé à la mairie.



9) Questions diverses

1^{er} mai 2022 : Il est rappelé aux jeunes qui feront les « Mai » qu'ils ne sont pas autorisés à pénétrer à l'intérieur des propriétés privées.
De plus, il y a tous les ans des problèmes de dégradation lorsque du matériel est transporté.
Merci de faire attention à cela.

INFORMATIONS

Jeux des 4 villages : samedi 11 juin 2022 à Grozon.

Le thème choisi sera l'antiquité Grecque

Une réunion d'information aura lieu le mardi 3 mai 2022 à 18h30 à la salle polyvalente de Pupillin.

Au cours de cette réunion, il sera possible de s'inscrire aux jeux et au repas.
Un T-shirt sera offert par la mairie à tous les participants aux jeux (taille à fournir lors de la réunion).

Les inscriptions au repas pourront aussi se faire en mairie du 2 au 10 mai aux horaires d'ouverture de la mairie.

Tarif de 12 euros pour les adultes et 8 euros pour les enfants

-Menu :

- Salade de Mesclun, tomate, olive noire, oignons rouge, sauce tzatziki servi sur un pain pita.
- Moussaka ou Moussaka végétarienne
- Fromage
- Crème de Yaourt Grec à la Mangue

Pour les enfants : Il y aura une moussaka et la crème de yahourt grec à la mangue.

Nuits (Re)Belles 2022 : samedi 9 juillet 2022 à Pupillin (repas et concert)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le maire

La secrétaire de séance

Jean-Luc BEAUPOIL

Éric LAURENT